Plaine agricole de Lapalme (Identifiant national : 910030096)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00001034)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, .- 910030096, Plaine agricole de Lapalme. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030096.pdf*

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon
Rédacteur(s) :Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon
Centroïde calculé : 654223°-1772725°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 25/03/2008
Date actuelle d'avis CSRPN : 25/03/2008
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 7
9. SOURCES 7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Aude
- Commune : Leucate (INSEE : 11202)
- Commune : Palme (INSEE : 11188)
- Commune : Caves (INSEE : 11086)

1.2 Superficie

1036,71 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF de la Plaine agricole de Lapalme se situe dans la plaine littorale audoise au pied des Corbières, entre les villes de Lapalme au nord et Leucate au sud. Elle occupe plus de 1 000 hectares à l'ouest de l'étang de Lapalme et repose sur des colluvions et alluvions du quaternaire.

Ce petit parcellaire viticole irrigué par plusieurs ruisseaux dont le Rieu et le Moulas, est une plaine au sol caillouteux et aride.

Son environnement immédiat est marqué par de nombreux éléments anthropiques : campings et fermes piscicoles, urbanisation au sud de l'agglomération de Lapalme, autoroute 9 « la Languedocienne « à l'ouest, route départementale 627 au sud.

Au sein de la ZNIEFF également, plusieurs éléments artificiels marquent son paysage : route nationale 9 et son aire de repos « Aire de Lapalme «, cabanisation, stations de pompages.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Périmètre d'acquisition approuvé par le Conservatoire de l'Espace Littoral
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Zone humide protégée par la convention de Ramsar
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames		

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF englobe l'ensemble des petites parcelles agricoles entre la ville de Lapalme au lieu-dit « Les Légumes « au nord, l'étang de Lapalme à l'est, la route départementale au sud et l'autoroute 9 à l'ouest.

Les limites sont partout des infrastructures routières à l'exception du sud-est où le périmètre correspond au passage des zones de culture aux zones humides des berges de l'étang. La ZNIEFF exclut à l'ouest, l' « Aire de Service de Lapalme « de l'A9.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

L'intérêt écologique du complexe lagunaire de Lapalme au sein duquel se trouve la plaine agricole de Lapalme, est reconnu à travers divers classements dont les retombées portent notamment sur la protection et la gestion.

La division parcellaire entraine un effet de lisière important (notion d'écotone) favorable pour les espèces animales.

Plusieurs facteurs d'origine anthropique ont une influence fortement négative sur le patrimoine de cette ZNIEFF :

- des pollutions chimiques et organiques par les produits phytosanitaires issues des pratiques agricoles (viticulture) ;

- le trafic routier qui génère la formation de nombreux micro-polluants (résidus de combustion du carburant, contenant du plomb et des hydrocarbures par exemple) ;

- le dépôt d'ordures liées notamment à la pression du trafic routier ;

- la cabanisation qui s'étend aux abords de la ZNIEFF, au nord-est.

La préservation du patrimoine de la ZNIEFF passe par :

- le maintien du paysage agricole avec son petit parcellaire (vignes, fiches, garrigues, haies, alignements d'arbres, ripisylves ...) ;

- la limitation des intrants polluants.

Le maintien de ce patrimoine implique de proscrire la cabanisation, les nouveaux aménagements (type ZAC, ZI) et l'artificialisation de la zone.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Phanérogames	- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37.4 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3713	*Anthus campestris (Linnaeus, 1758)*	*Pipit rousseline*	Reproduction indéterminée	Informateur : CLEMENT DOMINIQUE, Aude Nature				2007
	3511	*Athene noctua (Scopoli, 1769)*	*Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna*	Reproduction indéterminée	Informateur : Francis Morlon, LPO Aude				2007
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction indéterminée	Informateur : Francis Morlon, LPO Aude				2004
	3649	*Calandrella brachydactyla (Leisler, 1814)*	*Alouette calandrelle*	Reproduction indéterminée	Informateur : Francis Morlon, LPO Aude				2007
	4665	*Emberiza hortulana Linnaeus, 1758*	*Bruant ortolan*	Reproduction indéterminée	Informateur : CLEMENT DOMINIQUE, Aude Nature				2007
	4460	*Lanius senator Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche à tête rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN LR, CSRPN L-R				2004
Phanérogames	85625	*Bassia crassifolia (Pall.) Soldano, 1994*	*Bassia hirsute*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. James MOLINA, M. Henri MICHAUD, CBNMP				1995
	106037	*Limoniastrum monopetalum (L.) Boiss., 1848*	*Grand statice, Limoniastrum monopétale, Limoniastre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. James MOLINA, M. Henri MICHAUD, CBNMP				1995

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3511	*Athene noctua (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3649	*Calandrella brachydactyla (Leisler, 1814)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
	3713	*Anthus campestris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4460	*Lanius senator Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4665	*Emberiza hortulana Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	106037	*Limoniastrum monopetalum (L.) Boiss., 1848*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CEN LR, CSRPN L-R		
	CLEMENT DOMINIQUE, Aude Nature		
	Francis Morlon, LPO Aude		
	LPO Aude		
	M. James MOLINA, M. Henri MICHAUD, CBNMP		